

## Éléments constitutifs du dossier de demande d'agrément pour exercer le courtage d'assurance

---

- Une lettre de demande d'agrément adressée au Secrétaire Général de l'ARCA ;
- Une copie des statuts de la société ;
- Une copie de l'immatriculation au registre du Commerce ;
- Une copie du certificat d'immatriculation fiscale ;
- La liste des associés ou actionnaires et leurs parts respectives dans le capital social ;
- Une copie notariée du (des) bordereau (x) de versement ou du relevé du compte indiquant le montant du capital social déjà libéré en numéraires (*Capital social minimum = 50 millions de FBU*) ;
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ayant décidé la nomination du dirigeant ;
- L'attestation de naissance et l'attestation de résidence du dirigeant ;
- La déclaration de l'honorabilité de la personne habilitée à présenter des opérations d'assurances au public pour le compte de la société (le formulaire à compléter est délivré par l'ARCA) ;
- Le curriculum vitae détaillé du dirigeant ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme du dirigeant ;
- L'attestation de services rendus (ou attestation de service) et certificats de formation du dirigeant ou attestations de stage, le cas échéant ;
- L'extrait du casier judiciaire du dirigeant (datant de moins de trois mois) ;
- Les comptes prévisionnels des 3 premiers exercices ;
- Le bordereau de versement des frais de dossier sur le compte de l'ARCA n°CC10208 ouvert à la BRB (2 500 000 Fbu) ;
- **Une copie de l'attestation de garantie financière d'un montant de 20.000.000 Fbu (à produire lors de la notification de la décision d'agrément) ;**
- **Une copie de l'attestation de l'assurance de responsabilité civile professionnelle d'une garantie de 100.000.000Fbu (à produire lors de la notification de la décision l'agrément) ;**
- **Une copie du bordereau de versement des frais d'agrément sur le compte de l'ARCA n°CC10208 ouvert à la BRB (à produire lors de la notification d'agrément) (5 millions de fbu).**